

MESSAGE IMPORTANT

Au printemps prochain, nous apporterons une modification importante à notre système de paye. Un nouveau logiciel sera utilisé pour le traitement des données et pour les paiements aux producteurs. Afin de réaliser cet important virage, les producteurs qui désirent se prévaloir de cette mesure devront, lors de leur prochaine livraison de bois, faire parvenir à la responsable de la paye leurs informations bancaires en même temps que leur demande de contingent, soit : un spécimen de chèque avec leur numéro de membre à l'endos du chèque ainsi que leur adresse courriel pour que nous puissions leur acheminer les confirmations de dépôt. (notez que votre numéro de membre se retrouve dans le coin supérieur droit de votre adresse postale sur ce journal). Votre Syndicat vous encourage fortement à adopter cette mesure afin d'améliorer les délais de paiement.

Faites-nous parvenir votre spécimen de chèque à :
vallee.mc@spbsaglac.qc.ca ou par la poste au
3635, rue Panet Jonquière QC G7X 8T7
À l'attention de Marie-Claude Vallée

FORMATIONS DISPONIBLES 2025

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec M. Marc-André Dion au 418-542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailluse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

Marc-André Dion

Technicien forestier et Responsable du fonds forestier

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
 DU SECTEUR (no. _____) DE LA RELÈVE (40 ANS OU MOINS) POUR LES ÉLECTIONS 2025.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 17 MARS 2025



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière QC G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 200 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-134902

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Volume 28 • Numéro 1 [Printemps 2025]

ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2025

Les membres du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteurs 2025 du Syndicat.

Ces assemblées sont importantes puisqu'elles ont pour but d'élire l'administrateur du secteur lorsque son mandat est terminé, de nommer les délégués du secteur pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 6 mai 2025 et de vous informer sur différents dossiers. Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier ci-dessous. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Élection des administrateurs sortants
Secteur 2 : M. Tony Potvin
Secteur 3 : M. Roger Allard
- Nomination des délégués
- État de la situation et perspectives 2025
- Conditions de mise en marché 2025
- Divers
- Clôture de la séance

*L'assemblée générale annuelle aura lieu
mardi le 6 mai 2025 à 18 h 30
à l'Hôtel Universel d'Alma (salle Piekouagami).*

Un goûter vous sera servi à partir de 17 h. Bienvenue à tous !

ÉLECTION 2025 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe ses membres qu'il y aura élection des administrateurs des secteurs lors des assemblées qui se tiendront du 31 mars au 8 avril 2025 dans les secteurs concernés et d'un administrateur représentant la relève à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra le 6 mai 2025.

Le conseil d'administration du Syndicat compte neuf administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Huit de ces administrateurs sont élus lors des assemblées de secteurs et choisis parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat et un administrateur représentant la relève est élu lors de l'assemblée générale des membres. À noter que le mandat de l'administrateur de la relève est de trois ans et non renouvelable. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure suivante.

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LEUR SECTEUR

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur désigné par son secteur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat.

Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Au printemps 2025, deux (2) postes d'administrateurs désignés par leur secteur seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Pariisses
Tony Potvin	2	Comprend les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Mashteuiatsh, Roberval, St-André, St-François-de-Sales et Ste-Hedwidge.
Roger Allard	3	Comprend les municipalités de Desbiens, Hébertville, Hébertville-Station, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, St-Bruno et St-Gédéon.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DE LA RELÈVE

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur de la relève doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de son assemblée de secteur.

Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du Syndicat. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et avoir 40 ans ou moins lors de son élection.

QUOI FAIRE POUR PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Remplir le bulletin de mise en candidature ci-joint à l'endos du journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat des producteurs de bois **avant le 17 mars 2025**.

Daniel Fillion, ing.f., Directeur général

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS PRINTEMPS 2025

PRENDRE NOTE QUE LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 18 H 30

SECTEUR	DATE	ENDROIT
2 Tony Potvin	Lundi le 31 mars 2025	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
5 Rémi Gagné	Lundi le 31 mars 2025	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
3 Roger Allard	Mardi le 1 ^{er} avril 2025	VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX (SALLE DU CONSEIL), 87, rue Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
8 Valérie Boivin	Mardi le 1 ^{er} avril 2025	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-CŒUR-DE-MARIE , 5791, avenue du Pont Nord, Alma
1 Jacques Morin	Lundi le 7 avril 2025	HÔTEL DU JARDIN (SALLE MARIA), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
7 Philippe Poirier	Lundi le 7 avril 2025	MOTEL CHUTE DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
4 Carol Bouchard	Mardi le 8 avril 2025	SALLE COMMUNAUTAIRE (SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE), 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence Entrée : porte de côté, Stationnement : à l'avant ou à l'arrière de l'hôtel de ville
6 Pierre-Maurice Gagnon	Mardi le 8 avril 2025	AUBERGE DES BATTURES (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie

DU RENOUVEAU DANS NOTRE GOUVERNANCE

Notre dernier exercice de planification stratégique, qui consistait à doter l'organisation d'un plan d'action pour les cinq prochaines années, a permis au conseil d'administration de réfléchir sur les grands enjeux auxquels nous devons faire face durant cette période. Parmi ceux-ci, l'évolution du profil des nouveaux propriétaires forestiers et les défis reliés à leur intégration dans l'organisation sont ressortis comme des enjeux prioritaires. Conséquemment, les administrateurs ont décidé de poser un premier jalon pour faire face à ces nouveaux défis en exprimant leur volonté d'intégrer un administrateur supplémentaire au conseil afin de donner un siège à un représentant de la relève.

C'est afin d'atteindre cet objectif stratégique que des propositions de modifications de notre règlement de régie interne et de notre plan conjoint vous avait été présentées lors de notre dernière assemblée générale de mai 2024. Les délégués présents avaient alors approuvé ce projet de modification à l'unanimité. Les règlements ainsi modifiés ont par la suite été soumis pour approbation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qui les a dûment approuvés au cours de l'automne.

Ces règlements sont donc maintenant officiellement en vigueur et un(e) nouvel(le) administrateur(trice) représentant la relève sera élu(e) dès la prochaine assemblée générale annuelle des membres du Syndicat le 6 mai prochain. Je vous rappelle que la procédure d'élection exige que le(la) représentant(e) de la relève soit âgé(e) de 40 ans ou moins au moment de l'élection et remplisse le bulletin de mise en candidature inclus dans ce journal.

Il s'agit d'un changement important dans la gouvernance pour l'avenir de notre organisation et je vous invite à participer en grand nombre à cette élection.

MODERNISATION DU RÉGIME FORESTIER : DYNAMISER LA CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE À LA FILIÈRE FORESTIÈRE

Dans le cadre de la modernisation du régime forestier et pour faire suite à la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, a annoncé la mise en place de trois chantiers visant à mobiliser l'ensemble des partenaires de la forêt privée dans la recherche de solutions pour dynamiser la contribution de la forêt privée à la filière forestière et augmenter l'apport des producteurs à l'approvisionnement des usines.

Ces trois chantiers, placés sous la responsabilité du ministère, porteront sur l'organisation en forêt privée, la mobilisation des bois et l'engagement des propriétaires forestiers. À terme, ces chantiers permettront l'élaboration d'un plan d'action impliquant tous les acteurs de la forêt privée. Plusieurs sujets importants seront traités lors de ces travaux comme l'administration et la livraison du Programme d'aide à la mise en valeur, le rôle des agences régionales, la réglementation municipale et gouvernementale, les mécanismes de mise en marché et la protection des investissements.

Il s'agit donc d'un exercice important dans lequel nous devons nous impliquer et qui pourra, espérons-le, apporter des solutions concrètes afin d'améliorer réellement l'environnement d'affaires des producteurs forestiers qui a plutôt eu tendance à se dégrader au cours des dernières années à cause de l'augmentation des charges financières liées à une explosion des coûts d'opération et des responsabilités accrues en termes de réglementation et de fiscalité. Le plan d'action résultant de cet exercice devrait être déposé au cours de l'été 2025.

En espérant des résultats concrets, bien entendu !

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

FUSION DES AGENCES DE MISE EN VALEUR

Il y a toujours eu, depuis leur création en 1996, deux agences régionales des forêts privées dans la région qui géraient les budgets du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. En date du 7 septembre 2024, l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et celle du Lac-Saint-Jean ont fusionné. Deux tentatives avaient eu lieu dans le passé, mais s'étaient révélées infructueuses. L'idée est revenue à l'ordre du jour en 2024 car le contexte semblait plus favorable et le milieu politique, prêt pour ce changement. La réussite de ce projet était importante pour de nombreuses raisons, notamment :

- Éliminer le doublement d'efforts dans la planification, reddition de comptes, réunions, comptabilité, secrétariat, etc. ;
- Plus grande flexibilité dans la gestion des budgets d'aménagement ;
- Économie à différents niveaux (assurances, frais bancaires, audit financier, etc.) ;
- Frais administratifs abaissés à moins de 2 % ;
- Un seul plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et un seul calcul de possibilité forestière ;
- Meilleure représentativité régionale ;
- Répondre à une recommandation du ministère qui propose la fusion de certaines agences par souci d'efficacité et simplification.

Le budget annuel mis en commun s'élèvera à environ 6 M \$ et la proportion historique des budgets pour les territoires Lac-Saint-Jean et Saguenay sera respectée afin d'assurer une répartition équitable et une stabilité qui répondent aux besoins forestiers de chacun.

Disposant d'un montant limité, nos organisations ont toujours géré de façon rigoureuse en maximisant les investissements sur le terrain. Malgré une structure qui s'avèrera encore plus efficace, les besoins financiers n'en seront pas moins grands. Notre forêt privée présente un très grand potentiel de mise en valeur, comme en témoignent d'ailleurs nos résultats à chaque année. Nous avons énormément de travaux à réaliser et ces derniers coûtent de plus en plus cher. Maintenant, souhaitons que les budgets soient à la hauteur de nos ambitions.

Voilà un bel exemple d'unité régionale et une démonstration de la capacité de nos partenaires à travailler ensemble vers un même objectif.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental



Domtar Normes de façonnage

ESSENCES : Épinette, Sapin, Pin Gris

St-Félicien : 5,50 m, 2,74 m et longueur d'arbre
Mistassini : 5,04 m
Girardville : 5,04 m
La Doré : 5,04 m

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m.
- Empilement : épinette et pin gris ensemble, sapin séparé
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.

ARBEC Normes de façonnage

LE BOIS, UNE PASSION

USINE L'ASCENSION

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

ESSENCE : Épinette, Sapin, Pin Gris

- Longueur fixe
 - 3,17 m (10 pi 5 po)
 - 2,54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou correction de défaut)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - **1 seul empilement par essence**

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

West Fraser Normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

ESSENCE : Tremble

- Longueur fixe
 - 2,54 m (8 pi 4 po)
 - 4,88 m (16 pi)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - **1 seul empilement par essence**

Il est important de faire une demande de contingent auprès du Syndicat pour s'assurer de la disponibilité des marchés et surtout de s'informer des normes de façonnage qui peuvent changer au cours des saisons. Le bois est dirigé en fonction des contingents émis aux différentes usines dont certaines normes ne figurent pas ici (Scierie Girard, Lignarex,...)

À QUOI S'ATTENDRE DES MARCHÉS EN 2025

Il est difficile de faire des prévisions sur le comportement des marchés des produits forestiers pour les prochains mois ou pour 2025. Le spectre de l'imposition de tarifs douaniers américains de 25 % qui plane sur le secteur forestier crée énormément d'incertitude. Du jamais vu dans les relations commerciales avec les États-Unis. Malgré ce contexte, la demande pour le bois de la forêt privée demeure solide. À ce jour, rien n'indique que les acheteurs réduiront leurs achats de bois de forêt privée en 2025. Toutefois, nous devons être vigilants et suivre la situation de très près. Les producteurs peuvent donc récolter et mettre leur bois en marché cette année.

Ceux qui désirent produire cet hiver doivent donc faire leur demande sans tarder auprès du Syndicat et s'assurer d'une bonne planification du transport afin d'éviter des problèmes. Le printemps pourrait être hâtif.

LE RÉSINEUX : Les marchés pour les essences sapin, épinette et pin gris sont disponibles et les livraisons se poursuivent normalement aux différentes usines. Il n'y a pas eu d'augmentation significative des prix du bois de sciage en 2024 par rapport à l'année précédente. Un ajustement de prix de 2,06 \$ du mètre cube a été versé aux producteurs. Le prix final du bois livré en 2024 pour ce groupe d'essences est donc de 64,06 \$ pour le bois tronçonné et de 60,06 \$ pour le bois long. Le prix provisoire 2025 pour ces mêmes essences a été majoré à 63 \$ pour le bois tronçonné et 59 \$ pour le bois long. À ce prix s'ajoute une compensation de carburant pour la récolte qui fluctue en fonction du prix du carburant diesel.

Les usines de sciage résineux avec lesquelles nous avons des contrats sont Domtar (PF Résolu), Arbec de l'Ascension, Scierie Girard et Groupe Lignarex. À l'exception de Domtar, les contrats prennent fin ce printemps et doivent être renouvelés.

De plus, au cours des dernières années, votre organisation a développé des ententes avec des petits transformateurs qui fabriquent des produits de niche utilisant du bois de gros diamètre. Informez-vous auprès de vos responsables à la mise en marché!

LE TREMBLE : En 2024, les livraisons de tremble à l'usine de Chambord ont été supérieures aux prévisions. Le prix des panneaux gaufrés a augmenté légèrement en cours d'année, ce qui a eu pour effet d'améliorer les prix aux producteurs. Un ajustement de prix de 3,01 \$ le mètre cube a été versé pour tout le tremble livré à cette usine en 2024. Pour 2025, les prix provisoires pour le tremble sont de 36 \$ pour le 8 pieds, 32 \$ pour le 16 pieds et 31 \$ pour le tremble longueur. À ce prix s'ajoute une compensation de carburant pour la récolte.

Les autres marchés pour le feuillu sont assez limités. Il est possible de produire du bouleau et du tremble pour le sciage ainsi que du bois pour la production d'énergie. Informez-vous!

LES AUTRES ESSENCES : Certaines essences de bois peuvent être mises en marché comme le bouleau, le mélèze, le pin blanc et le pin rouge. Ces marchés sont toutefois ponctuels et doivent faire l'objet d'une demande de contingent au préalable. Informez-vous toujours auprès de vos responsables à la mise en marché.

Jacques Tremblay
Directeur mise en marché